

Les Orthophonistes

L'orthophoniste intervient
à tous les âges de la vie ,
du nouveau-né à la
personne âgée

Missions :

- Les orthophonistes sont en charge des troubles de la communication liés à la voix, à la parole et au langage oral et écrit
- Leurs compétences peuvent être sollicités en matière de déglutition et de motricité bucco-faciale

Formation :

- 5 années d'études post Bac pour l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste (CCO)

Champs d'intervention :

- Troubles liés à la **prématurité** ou acquis en période prénatale
- Troubles **du développement** : autisme, syndrome Asperger...
- Troubles **d'origine génétique** : Trisomie 21, maladie orpheline...
- Troubles **du langage oral** : troubles de l'articulation, retard de parole, retard de langage...
- Troubles **du langage écrit** : dyslexie, dysorthographe, dysgraphie
- Troubles du **raisonnement logico-mathématique** et Troubles du **calcul**
- Troubles **neuro-dégénératifs** : Parkinson, Alzheimer, sclérose en plaques...
- Troubles **acquis d'origine cérébrale** : aphasie, traumatisme crânien...
- Troubles **de l'audition, voix, larynx**

Secteur d'activité :

- 85 % des orthophonistes en France exercent en **libéral** (ou mixte) contre seulement 7 % dans la fonction publique hospitalière et 8 % dans les autres structures

Conditions d'exercice :

- Depuis juillet 2023, les orthophonistes libéraux peuvent réaliser des actes en **accès direct sans** prescription médicale préalable, à condition **d'exercer en exercice coordonné** : CDS, MSP, ESP ou CPTS (si inscription au projet de santé)

